

COMMUNE DE LUZE

CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-trois, le lundi 16 janvier à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous sa présidence, en salle du conseil à la Mairie de Luze.

Liste des présents :

Fabien DESGRANGES, Gilbert DUHOUX, Jean-Paul GRESSARD, Pascal MONNIER, Odile ROËSS, Éric STEIB, David TOZZI, Sylvaine WARTELLE, Émeline VAILLAUT-PRÉVOT et Sandrine VUERLI.

Excusés : Étienne SURLEAU, Loïc LAURENÇOT, Marie-Françoise ALBERT.

Le Maire, Éric Steib, ouvre la séance du conseil à 20 heures 05.

Désignation du secrétaire de séance : Eric STEIB.

Le Maire présente ses meilleurs vœux à tous les élus en leur souhaitant « une année pleine d'énergie. »

Il revient sur la cérémonie des vœux afin d'envisager des améliorations pour les années futures. Il faudra prévoir une liste des quelques ustensiles à ne pas oublier comme des sacs poubelles, des couteaux, des gants pour attraper les plats... Cette liste sera rédigée par Marie-Françoise ALBERT. Installer des chaises pour tout le monde sera aussi à prévoir pour un meilleur confort.

Loïc LAURENÇOT donne pouvoir à Fabien DESGRANGES,
Marie-Françoise ALBERT donne pouvoir à Eric STEIB.

Ordre du jour

- 1.** Ouverture du 1/4 des crédits 2022 sur 2023.
- 2.** Délibération pour accepter les dons au CCAS
2bis. Accroissement temporaire pour un agent.
- 3.** Les comptes 2022
- 4.** Réflexions autour de la taxe d'habitation.

5. Divers

6. Le site internet par M Pierre ABRY

1. Ouverture du ¼ des crédits 2022 pour 2023.

Eric STEIB précise qu'il peut dès maintenant avoir à régler des factures pour l'année 2023.

Or le budget pour cette même année ne sera voté qu'en avril 2023.

Il convient donc d'autoriser le maire dans l'attente du vote du budget primitif à régler les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits inscrits au budget 2022.

Il faut donc procéder à la délibération.

Délibération : Le Maire soumet au vote l'approbation de l'ouverture des crédits.

Vote : oui à l'unanimité

2. Délibération pour accepter des dons au CCAS

Éric STEIB précise qu'il y a lieu de délibérer pour que le CCAS puisse recevoir des dons.

Lors du repas des anciens, il y avait des personnes qui accompagnaient et qui avaient payé leur place.

Ces chèques sont considérés comme des dons.

Délibération : Le Maire soumet au vote la délibération pour accepter les dons au CCAS.

Vote : oui à l'unanimité.

2bis. Accroissement temporaire pour un agent

L'un de nos agents est arrêté depuis mai 2022.

C'est madame Dubois qui effectue les remplacements en fonction du renouvellement des arrêts maladie.

Notre agent nous a adressé une demande de congés pour longue maladie. Son état de santé ne lui permet plus d'exercer ses fonctions comme elle est censée le faire.

Pour pouvoir continuer à employer madame Dubois, il convient dorénavant de délibérer pour créer un emploi non permanent au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité suite à une absence prolongée.

Délibération : Le Maire soumet au vote la demande d'accroissement temporaire

Vote : oui à l'unanimité

3. Comptes administratifs 2022 et retour sur le DOB (débat d'orientation budgétaire) de la commission des finances.

Fabien Desgranges réalise un bref résumé de la commission des finances qui s'est réunie le 10 janvier 2023.

L'objectif était de réaliser un débat d'orientation budgétaire.

Il commence par rappeler notre situation financière avec une capacité d'auto-financement de 11 669 € contre 13 0927 € en 2021.

Concernant les recettes de fonctionnement, la fiscalité et les dotations d'État sont en légère augmentation.

Par contre, il n'y a pas eu de vente de bois cette année (48 886 euros en 2021)

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 89 215 € par rapport à l'an dernier.

Ces augmentations se répartissent essentiellement sur les charges générales et les charges de personnel.

Pour 2023 il faudra tenir compte de l'augmentation des prix de l'électricité, du gaz et du fioul.

Peu de recettes en investissement cette année car il y a eu peu de travaux en 2021 donc peu de subvention récupérée l'année suivante.

Il y a eu des dépenses d'investissement concernant les réseaux d'électrification, un achat de terrain, la réfection de l'atelier municipal, de la réfection de voirie ainsi que des achats de petits matériels.

Ces dépenses n'étaient pas éligibles à des subventions.

Pour 2023, il faudra tenir compte des investissements qui seront validés prochainement.

Les comptes administratifs des budgets assainissement et CCAS ont également été présentés. Rien de particulier concernant ces deux budgets.

4. Débat autour de la taxe d'habitation.

La taxe d'habitation a été progressivement supprimé entre 2018 et 2022. Cependant les résidences secondaires et les logement vacants restent concernés.

Le taux instauré par la commune est actuellement de 2,98% est très bas (certainement le plus faible de la CCPH).

Eric STEIB rappelle que la commune a fait beaucoup d'efforts pour pouvoir faire venir de nouveaux habitants afin de pouvoir conserver les trois classes de l'école.

Il souhaiterait que ces logements vacants soient occupés.

Afin d'inciter les propriétaires à louer ou bien à vendre, il souhaite augmenter progressivement le taux.

Passer 2,98% à 5% engendrerait pour chaque maison vacante une augmentation de taxe d'habitation comprise entre 50 et 100 euros en fonction de la valeur locative de la maison.

Les élus sont amenés à réfléchir sur cette proposition qui sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

5. Divers

Gilbert DUHOUX informe que 6 élus sont venus les 26 et 27 décembre en matinée pour venir changer tous les néons de la mairie et de l'école. Ils ont été remplacés par des tubes LED.

Début janvier, la même opération a été réalisée pour la Maison du temps libre.

Lorsque tout l'éclairage de la MTL fonctionnait, c'était 5,5 kilowatt de puissance.

Maintenant, avec les tubes LED, la consommation a été divisée par 4 pour atteindre environ 1,3 kilowatt.

Gilbert DUHOUX précise également que l'entreprise est intervenue pour changer le bardage de la 4e classe.

Sylvaine WARTELLE rappelle à tous la réunion publique du samedi 28 janvier à 10h qui sera pilotée par la conseillère numérique de la CCPH pour toutes les personnes qui se sont inscrites pour suivre les formations.

Ce sera l'occasion de constituer des groupes et de choisir les créneaux.

Concernant l'affouage, les lots sont réalisés. Pascal Monnier indique que la réunion pour le tirage au sort se déroulera ce jeudi 19 à 19h30 à la mairie.

L'un des locataires des logements communaux a indiqué vouloir résilier son bail à partir de la fin du mois de février.

La mairie va rechercher de nouveaux locataires.

L'objectif d'installer une résidence pour des seniors sur la commune est toujours d'actualité.

C'est parti pour le diagnostic assainissement. Le bureau d'étude va intervenir dès les prochains jours.

Ils pourront faire des passages la nuit avec des lampes pour estimer les débits dans les regards.

Ils préviendront toujours les propriétaires ainsi que la gendarmerie.

* **Questions et remarques :**

Il y a un problème de regard d'eau pluviale qui doit être bouché rue Pierre Carmien au niveau de la maison Wartelle.

L'arbre ancien qui sert de décoration à côté du parking de l'école devra être évacué car il devient dangereux.

L'épareuse devra être passée le long d'un fossé en bas du village.

Concernant le déneigement, il est réalisé par l'entreprise Bindit.

Le salage est réalisé par l'employé communal.

Sur des cas très particuliers comme le dernier épisode de verglas, ce sera exceptionnellement l'entreprise Bindit qui interviendra car la commune n'est pas suffisamment équipée.

6. Le site internet

Pierre ABRY prend la parole afin d'expliquer la situation actuelle concernant le nouveau site.

Il est en cours de réalisation et une visioconférence pour la partie technique sera organisée avec l'entreprise le vendredi 27 janvier à 10h.

Concernant la partie graphique, il sollicitera Sylvaine Wartelle et Émeline Prévot.

Les anciennes photos ne disposant pas d'une résolution suffisante, il sollicitera la mairie et les associations pour en obtenir des nouvelles.

Le nouveau site devrait être opérationnel avant la fin du premier trimestre 2023.

Le Maire clôt la séance à 22h00.